

d'une somme de \$15,000,000 qu'il utilisera pour se maintenir au pouvoir pendant dix ans. Telle sera, pense-t-il, la durée de la coalition. Pour ce qui concerne la satisfaction éprouvée par Son Excellence, elle ne sera pas partagée par la population de la province. Celle-ci a le sentiment d'avoir été jetée hors de l'empire par force de loi en étant incorporée législativement au Dominion, et elle aura lu le discours de Son Excellence avec tristesse et humiliation, mais sans satisfaction. (Bravo) Il était présent à la Chambre des Lords lorsque l'acte de la Confédération a été voté et bien que cette assemblée compte 400 membres, il ne s'en trouvait que dix pour la troisième lecture. S'il s'était agi de la moindre question mettant en jeu le plus minime intérêt d'un pair du royaume, une commission ou un comité d'enquête eût été constitué, avant que la loi ne fût adoptée. Quant à la Chambre des communes, en dépit du fait que les membres aient été présents à leurs sièges, la question n'a pas été débattue. Des hommes de la stature de John Stuart Mill, qui ont l'art de gouverner durant presque toute leur vie, auraient pu faire connaître leurs opinions, mais il se trouve que la Chambre des communes n'a pas accordé à la question l'attention qu'elle méritait. La Chambre devait à l'empire, aux colonies d'Amérique du Nord, de faire une enquête approfondie avant d'adopter cette loi, ce qui eût peut-être permis d'y apporter des amendements qui l'eussent rendue acceptable. Un membre de la Chambre des communes a de fait déclaré que la question avait été débattue sur toutes les tribunes de la Nouvelle-Écosse, affirmation dont la population de la Nouvelle-Écosse a révélé toute la fausseté. Le bill a été adopté en dépit d'une pétition signée par 31,000 habitants de la Nouvelle-Écosse—soit plus de la moitié des effectifs de la milice de la province. Ceux-ci n'ont même pas demandé que le bill soit écarté, mais que l'adoption en soit différée jusqu'à ce que la population de la Nouvelle-Écosse ait pu faire connaître publiquement son sentiment. Il est manifeste que, pour la Nouvelle-Écosse, il n'y a sûrement aucun motif de se féliciter de la manière dont elle a été traitée par la mère patrie. Et puis, cette nouvelle nation, ainsi qu'on est convenu de l'appeler, doit s'étendre, à ce qu'on dit, de l'Atlantique au Pacifique. Eh bien! cela reste à voir. Par contre, en tant que nation, elle présente des lacunes, des faiblesses, auxquelles il faudra porter remède. Elle ne possède aucune armée pour la défendre, aucune marine pour protéger son commerce maritime, mais dans ce dernier cas il suppose que le ministre de la Marine, récemment titularisé, et le cuirassé du commodore Fortin qu'il n'a pas encore vu, se chargeront de cette tâche. (Rires) On a déclaré, lorsque la composition du Conseil

privé du Dominion a été annoncée, qu'il inclurait aussi un Secrétaire d'État aux Affaires étrangères; il s'est beaucoup amusé à se demander quel pourrait bien être le rôle de ce ministre, peut-être serait-il de conseiller lord Stanley dans l'application de la politique étrangère de l'empire (*Rires*), mais cette lubie d'un ministre des Affaires étrangères a été abandonnée, après avoir provoqué le ridicule pendant une semaine. Sans doute, le ministre de la Marine prendra-t-il des mesures pour répondre aux besoins de cette nouvelle nation, et il rappelle que l'une des plus sérieuses objections à la création de ce Dominion de la part des habitants de la Nouvelle-Écosse a été précisément que le ministre de la Milice dépêche la jeunesse hors du pays à la défense de quelque coin de terre situé à des centaines de milles de distance. Nous sommes appelés à annexer le Territoire de la Rivière Rouge au Dominion. Quelle a été la politique du gouvernement britannique à l'égard de ce territoire? En fait, pendant que la Grande-Bretagne dégorgeait sa population pour enrichir des pays étrangers, elle a laissé ce territoire devenir pour elle une cause de honte et une infamie envers la civilisation. C'est sans doute ce qui explique qu'elle soit heureuse de se débarrasser du fardeau en nous remettant ce territoire. Il ne doute pas que tous les habitants du Canada, de toutes les provinces, comme un seul homme, soient prêts à défendre le drapeau britannique, mais en ce qui concerne la colonie de la Rivière Rouge il serait plus facile de recruter plus d'hommes dans l'état du Minnesota en une semaine qu'il n'en faudrait pour empêcher qu'il soit amputé, quels que puissent être les efforts du Canada. En s'éloignant du territoire de la baie d'Hudson, on rencontre la Colombie-Britannique, dont on aurait pu tirer parti comme colonie britannique avant qu'elle ne soit encadrée sur les deux côtés par les États-Unis; aujourd'hui, flanquée de la Californie sur un côté et les possessions récemment acquises par la République, quel espoir peuvent-ils avoir de se l'attacher? Toutes les colonies peuvent supporter une population dix fois plus élevée que leur population actuelle; aussi l'acquisition d'un nouveau territoire ne peut-il être qu'une source de faiblesse. Son Excellence a aussi affirmé que les ministres de l'empire ont insisté sur l'union mais qu'ils ont laissé les modalités de son exécution aux mains des colonies. Les ministres de l'empire étaient en tous points justifiés d'appuyer fortement sur la mise en œuvre de toute mesure qu'ils estimaient être dans l'intérêt de l'empire. Mais il faut voir plutôt comment la Confédération a été réalisée au Nouveau-Brunswick. Il ne se trouvait pas en cette province un seul homme qui ne fût loyal à la Couronne d'Angleterre, et c'est ce sentiment